

18 octobre 2009

Une première pour le Transport en Auvergne : les 13 Autorités organisatrices de transport (AOT) signent un protocole d'accord pour le développement de l'intermodalité en Auvergne.

René Souchon, président du Conseil régional d'Auvergne et Jacques-Bernard Magner, vice-président chargé des Déplacements, du Développement économique et de l'Economie sociale et solidaire, ont accueilli le 17 octobre dernier, les 12 présidents* de Conseils généraux, de Communautés d'agglomération, de Communautés de communes et de syndicats de transports d'Auvergne, pour la signature du protocole d'accord visant à coordonner l'offre de transport public et à simplifier l'accès aux réseaux pour les usagers. Une démarche que les Auvergnats ont appelée de leurs vœux lors des Assises de la mobilité en juin 2009.

** Etaient présents ou représentés les présidents des Conseils généraux de l'Allier, du Cantal, de Haute-Loire, du Puy-de-Dôme ; des Communautés d'agglomération de Moulins**, du Puy -en-Velay, du bassin d'Aurillac, de Vichy, de Riom et Montluçon ; du Syndicat mixte des transports de l'agglomération clermontoise et du Service interurbain des transports de Thiers.*

Les déplacements du 21ème siècle sont collectifs, éco-responsables et sûrs.

Se déplacer aujourd'hui constitue un élément essentiel du quotidien et est un facteur clé de l'intégration en société (travail, lien social...). A l'occasion des Assises des Transports et de la mobilité organisées en juin 2009, toutes les propositions et solutions de déplacements, de transport, de mobilité et d'activité à distance ont été recueillies par l'équipe itinérante d'Auvergne Mobile TV sur le terrain ou sur le site www.auvergnemobile.fr où de nombreuses contributions ont été déposées. Celles-ci ont révélé les ambitions des Auvergnats pour les transports de demain.



Protocole d'accord pour le développement de l'intermodalité dans les transports publics en Auvergne :

Au niveau national, la Loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a fixé comme objectif de « réduire, dans le domaine des transports, les émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici à 2020, afin de les ramener à cette date au niveau qu'elles avaient atteint en 1990 ».

La volonté des AOT d'Auvergne se concrétise avec le présent protocole d'accord « pour le développement de l'intermodalité dans les transports publics en Auvergne ». Tenant compte des réalités de l'Auvergne, région rurale structurée autour de 6 villes-centres de plus de 20000 habitants regroupant 20 % de la population, ce protocole définit des objectifs pour **coordonner l'offre de transport public et simplifier l'accès aux réseaux de transport public**. Au delà de cette démarche relevant directement de leurs compétences, les AOT d'Auvergne ont conscience du rôle d'autres politiques que celle des transports sur le développement de la mobilité durable (urbanisme, énergie, ...) et s'engagent à prendre part aux réflexions menées sur le territoire sur ces sujets. Elles mettent ainsi en œuvre les dispositions de la LOTI, qui prévoit que *« l'élaboration et la mise en œuvre de la politique globale des transports sont assurées conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales concernées dans le cadre d'une planification décentralisée, contractuelle et démocratique, avec la participation des représentants de tous les intéressés. En tenant compte des orientations nationales et locales d'aménagement, les autorités compétentes pour l'organisation des transports et la gestion des infrastructures coordonnent leurs actions à partir d'une analyse globale et prospective des besoins de déplacements et harmonisent leur politique dans les aires urbaines et au niveau régional. »*

****La Communauté d'Agglomération de Moulins est l'Autorité Organisatrice des Transports sur les 26 communes de son territoire (bassin de population de 58 000 habitants).**

Les transports collectifs gérés par la collectivité sont:

- Aléo : un réseau de lignes urbaines qui dessert aujourd'hui 7 communes par 9 lignes régulières, des services scolaires spéciaux, des services spécifiques TAD, un service le dimanche, un service pour les étudiants et les personnes à mobilité réduite (TPMR)....
- TADéal : un réseau interurbain de transport à la demande sur les 19 communes non desservies par Aléo.
- Un réseau interurbain de transport scolaire sur les 19 communes non desservies par Aléo. Au total, ce sont plus de 1 000 élèves qui sont transportés et qui bénéficient tous d'une gratuité totale prise en charge par Moulins Communauté.